

# Info Cultures maraîchères

## 21/2020

29 juillet 2020

Prochaine édition le **12.08.2020**

### Table des matières

Avis de manifestation	1
Entre nous	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	1

### Avis de manifestation

La **Journée technique intercantonale des cultures maraîchères de plein champ** se déroulera le mercredi 2 septembre dès 13 heures au domaine du Strickhof à Winterthur-Wülflingen. Vous trouverez, en annexe au présent bulletin, le flyer décrivant le programme diversifié de cette journée.

Prière de vous inscrire sur:

<https://www.strickhof.ch/publikationen/inte rkantonale-fachtagung-freilandgemuese/>



Photo 1: Les salades seront de nouveau à l'honneur en 2020. Venez voir l'essai variétal ! (photo: Agroscope).

### Actualisation des autorisations pour les produits phytosanitaires 2/2020

Vous trouverez, en annexe au présent bulletin, des informations importantes compilées par Brigitte Baur, Anouk Guyer, Matthias Lutz et Martina Keller (Agroscope), concernant les substances actives retirées de l'utilisation en cultures maraîchères.

Cette actualisation 2/2020 comprend les indications modifiées et les produits dont les délais d'utilisation sont échus dès 2020.

### Entre nous

L'équipe de rédaction vous quitte pour une brève pause estivale. La prochaine Info Cultures maraîchères paraîtra donc dans 15 jours. D'ici-là, nous vous souhaitons le meilleur.

### Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 2: Particulièrement en cette période de l'année, une alimentation hydrique suffisante conditionne le démarrage optimal des cultures, mais aussi l'absorption et le transport des substances phytosanitaires systémiques au sein des tissus végétaux, ainsi que la qualité des récoltes. (photo: Agroscope).



Photo 3: L'activité des punaises ternes (*Lygus* spp.) continue de progresser sous verre et en plein champ. Au hasard de leurs déplacements, les adultes se posent sur divers supports, dont les pièges englués utilisés pour le suivi d'autres ravageurs, ce qui permet d'évaluer l'évolution des infestations (photo: Agroscope).



Photo 4: On constate une ponte massive de la mouche blanche du chou (*Aleyrodes proletella*) (photo: Agroscope). Surveillez donc de très près le développement des populations ! L'éclosion des larves se produit à peu près 8 jours après la ponte. Il convient de cibler l'application des produits larvicides sur ces tout jeunes individus.





Photo 5: Les vols massifs de thrips (*Thrips tabaci*, *Frankliniella* spp.) se poursuivent, favorisés par les températures élevées et les bourrasques orageuses. La prospérité des cultures colonisées dépend maintenant des mesures phytosanitaires, mais aussi d'un environnement favorable à la croissance végétale. (photo: Agroscope).



Photo 6: Lors du contrôle au champ, de lundi, on a découvert les premières pustules de la rouille du poireau (*Puccinia allii*) dans une culture tardive de poireaux d'été. Il est recommandé de contrôler les cultures (photo: Agroscope).



Photo 7: Dans les cultures d'asperges, les atteintes de *Stemphylium botryosum* sont actuellement fréquentes sur les phylloclades (photo: Agroscope).



Photo 8: Chenille de noctuelle (Noctuidae) dans une culture de légumes (photo: Agroscope).

#### Le danger d'attaques de chenilles de noctuelles sur salades s'amplifie

On signale actuellement, sur certains sites, une attaque d'importance moyenne de chenilles de noctuelles sur les salades. On a également constaté que les captures de papillons des espèces de noctuelles que nous surveillons a légèrement augmenté durant la semaine passée sur le Plateau. C'est pourquoi il est recommandé de contrôler régulièrement, dès maintenant, la présence de chenilles de noctuelles sur les salades.

Pour lutter contre les **chenilles défoliatrices, en particulier de noctuelles**, sur laitues pommées de plein champ, on peut utiliser *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Dipel DF : avec un délai d'attente de 3 jours). Sont de plus autorisés contre les noctuelles: Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 1 semaine); XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 3 jours sur les salades pommées, 1 semaine sur les choux-fleurs) ainsi que Mimic (tébufénozide, délai d'attente 2 semaines).



Photo 9: Sur salades, les taches annulaires sont d'abord beiges à jaune clair et arrondies, puis brunissent rapidement avant de fusionner partiellement (photo: Agroscope).

#### Augmentation des maladies à taches foliaires sur les salades

Sur différents sites, on signale actuellement une atteinte de maladie des taches annulaires, ou anthracnose, (*Microdochium panattonianum*, synonyme: *Marssonina panattoniana*) et d'alternariose (*Alternaria* sp.). Contrôlez vos cultures et faites un traitement si nécessaire.

Est autorisé pour lutter contre **la maladie des taches annulaires sur salades pommées**: difénoconazole (divers produits) avec un délai d'attente de trois semaines. Contre **l'alternariose**, on peut utiliser mancozèbe + metalaxyl-M (Ridomil Gold) avec un délai d'attente de 3 semaines.



Photo 10: Teigne du poireau fraîchement capturée dans un piège à phéromone (photo: S. Schnieper, Liebegg, Gränichen).

### Début du 3<sup>ème</sup> vol de de la teigne du poireau

Dans les zones précoces à mi-précoces habituellement menacées, il faut s'attendre dès maintenant au 3<sup>ème</sup> vol de la teigne du poireau (*Acrolepiopsis assectella*). Dans certains sites, les effectifs des captures atteignent déjà le seuil de tolérance de 10 à 20 papillons par piège et par semaine.

Les cultures de poireau, ail et oignon peuvent être protégées contre la teigne du poireau par un traitement avec un pyréthrianoïde autorisé (délai d'attente 2 semaines). **BIO** : pour le traitement des poireaux avec *Bacillus thuringiensis aizawai* (XenTari WG), intervenir environ 7 jours après le pic de vol, afin d'atteindre le maximum de jeunes chenilles à l'éclosion, puisqu'il s'agit du seul stade sensible à ce produit (délai d'attente 1 semaine).



Photo 11: Galerie sous-laminaire d'une mouche mineuse *Liriomyza* avec sa pupe brun clair en forme de tonnelet, sur une feuille de tomate (photo: Agroscope).

### Sur tomate, les mouches mineuses (*Liriomyza* spp.) restent au centre de l'attention

Les températures estivales élevées favorisent le développement des mouches mineuses du genre *Liriomyza*. Si l'on a introduit des hyménoptères parasitoïdes (micro-guêpes) *Diglyphus isaea* ou *Dacnusa sibirica* (plus rarement *Opius pallipes*) dans les abris de tomates, on peut vérifier leur efficacité respective.

Ainsi, les larves de mouches mineuses parasitées par *D. isaea* sont préalablement paralysées par cette dernière et cessent immédiatement de creuser leurs galeries : celles-ci se caractérisent donc par leur faible longueur..

Quant aux larves de mouches mineuses parasitées par *D.sibirica* ou *O. pallipes*, elles poursuivent leur développement jusqu'à la pupaison avant de mourir, le parasitoïde adulte émergeant ensuite de la pupa morte. Pour évaluer le taux de parasitisme induit par ces deux auxiliaires, on pourra examiner les émergences respectives de mouches et de parasitoïdes adultes en prélevant des échantillons de feuilles minées abritant des pupes (voir photo 12).

En cas de pression d'infestation allant de 1 à 5 galeries de mineuses par plante, on peut estimer que le ravageur est sous contrôle lorsque 9-25% de ses pupes sont parasitées, et donnent donc naissance à un hyménoptère.



Photo 12: De la pupa en forme de tonnelet (au bas de l'image) éclosent soit des mouches mineuses *Liriomyza* (en haut à gauche) soit des hyménoptères parasites (en haut à droite; ici, vraisemblablement *Opius pallipes*) (photo: Agroscope).

Si l'on a introduit des auxiliaires, mais qu'il s'avère nécessaire d'intervenir avec traitement correctif, il convient d'utiliser en premier lieu la substance active azadirachtine A (divers produits; délai d'attente 3 jours) ménageant les auxiliaires. On peut aussi utiliser contre les mouches mineuses en cultures de tomates sous abris, et avec un même délai d'attente de 3 jours, abamectine (Vertimec, Vertimec Gold), lambda-cyhalothrine (divers produits) ou spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Perfetto). Ces trois substances auront par contre un effet délétère, voire fatal, sur les auxiliaires.



Photo 13: Taches foliaires du mildiou (*Phytophthora infestans*) sur une feuille de tomate. Les tissus morts au centre sont bordés d'une zone vert clair à glauque (Photo: Agroscope).

### Recrudescence du mildiou de la tomate malgré les fortes chaleurs

Il faut maintenant s'attendre à de la condensation sur le feuillage des cultures, surtout dans les tunnels, avec l'arrivée de nuits plus fraîches. Elle favorise les infections de mildiou (*Phytophthora infestans*).

Veillez à maintenir un climat intérieur aussi sec que possible. Pour éviter la rosée aux premières heures de la matinée, il convient de donner un coup de chauffage pour sécher la culture. Si ce n'est pas possible, il est recommandé de procéder à une ventilation forcée durant la nuit. D'une façon générale, il faut veiller à une bonne circulation de l'air dans les serres et tunnels, éclaircir le feuillage, éliminer les organes malades et les détruire.

Contre le mildiou en cultures de tomates sous abris, on peut utiliser, avec un délai d'attente de 3 jours les fongicides suivants: phoséthyle d'aluminium + fenamidon (Verita), azoxystrobine (divers produits), azoxystrobine + difenoconazole (Alibi Flora, Priori Top), cyazofamide (Ranman avec ajout des composants B, Ranman Top), diméthomorphe (Forum, mélange en cuve avec Cuproxat fluide), folpet + cuivre (divers produits), folpet + cuivre + cymoxanil (Cupro-Folpet Ultra), cuivre (divers produits), cuivre sous forme d'hydroxyde (divers produits), cuivre sous forme d'oxychlorure (divers produits), cuivre sous forme d'oxysulfate (divers produits), mandipropamide + difenoconazole (Revus Top) et hydrochlorure de propamocarbe + fenamidon (Arkaban, Consento). Le délai d'attente est de 1 jour pour ametoctradin + diméthomorphe (Dominador, Orvego).

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATaphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>

## Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Lea Andrae, Strickhof, Winterthur (ZH) Max Baladou & Gaëtan Jaccard, OTM, Morges (VD) Ivanna Crmaric & Lutz Collet, Grangeneuve, Posieux (FR) Vincent Günther, Châteauneuf, Sion (VS) Martin Keller, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz & Simone Aberer, Landw. Zentrum Rheinhof, Salez (SG) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzi & Fabian Arnold, Arenenberg, Salenstein (TG) Brigitte Baur, Anouk Guyer, Martina Keller & Matthias Lutz (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Samuel Hauenstein (FiBL)
Photos :	Photo 1: H.P. Buser (Agroscope); photos 2-4, 6,9,11-13: C. Sauer (Agroscope); photos 5, 7-8: R. Total (Agroscope); photo 10: S. Schnieper, Liebegg, Gränichen
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil <a href="http://www.agroscope.ch">www.agroscope.ch</a>
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope <a href="mailto:cornelia.sauer@agroscope.admin.ch">cornelia.sauer@agroscope.admin.ch</a>

# Homologations des produits phytosanitaires pour les cultures maraîchères : mise à jour 2/2020

Auteurs: Brigitte Baur, Anouk Guyer, Matthias Lutz et Martina Keller

Julliet 2020

Pour les détails, nous recommandons de consulter la base de données «DATAphyto» ([www.dataphyto.agroscope.info](http://www.dataphyto.agroscope.info)) et l'Index des produits phytosanitaire de l'OFAG ([www.psm.admin.ch](http://www.psm.admin.ch)).

De plus en plus souvent, les firmes remplacent les autorisations dont elles disposent pour des produits phytosanitaires par des autorisations de vente pour des produits synonymes. Selon qu'un produit est associé à l'autorisation originale ou à une nouvelle autorisation de vente, les indications autorisées peuvent être différentes. C'est pourquoi, lorsque l'on s'informe des indications autorisées, il est important de s'assurer que **le numéro W sur l'emballage** correspond bien au numéro W dans les banques de données.

**Cette liste n'offre pas de garantie d'exhaustivité ni d'exactitude absolue. Seuls les documents originaux de l'homologation (disponibles chez les firmes et auprès de l'OFAG) ont une portée juridique contraignante!**

## Insecticides : modifications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W) <i>Matière active</i>	Remarques
Toutes les cultures	Tous les organismes nuisibles	<b>Blocade</b> (Omya, W 4834) <b>Pyrinex</b> (Leu+Gygax, W 5192) <b>Pyrinex</b> (Syngenta, W 5192-1) <b>Reldan 22</b> (DOW, W 6801) <b>Reldan 22</b> (Omya, W 6792)  <i>Chlorpyrifos ou chlorpyrifos méthyle</i>	<b>Délai d'utilisation expiré. Interdit dès le 30.6.2020!</b> <b>Tous les autres produits contenant chlorpyrifos ou chlorpyrifos méthyle sont interdits depuis le 1.8.2019.</b>

### Attention :

En raison d'une contamination accidentelle par une substance dangereuse pour les abeilles, l'utilisation **du Pirimicarb 50 WG (W-7118), comportant le numéro de charge 20161211** (Titulaire de l'agrément : Sharda Swiss GmbH, c/o Revinova Treuhand AG, Friesenbergstrasse 75, 8055 Zurich) **est interdite. Les emballages portant ce numéro spécifique de charge doivent être restitués immédiatement au lieu de vente.**



## Délai d'utilisation dès 2020

Le tableau ci-dessous groupe les produits dont l'autorisation a été révoquée en cultures maraîchères pour toutes les indications ou pour certaines d'entre elles, et pour lesquels le délai d'utilisation des stocks échoit jusque l'année 2022.

Il y a un délai de recours pour les substances actives qui ont été retirées de la liste des substances actives (annexe 1) au 01.07.2020 (délai d'écoulement des stocks 01.07.2021, délai accordé à l'utilisateur final pour utiliser le produit 01.07.2022). On ne peut donc exclure des modifications ultérieures de ces dispositions.

**Agroscope ne garantit d'aucune manière l'exhaustivité des listes ci-dessous.**

Insecticides					
Matière active	Produit	Numéro W	Délai de vente	Délai d'utilisation	Remarques
Abamectine	Vertimec (Syngenta)	W 6441		31.10.2020	
Bifenthrine	Talstar SC (Stähler) Capito Multi Insektizid (Stähler)	W 6043 W 6043-1	01.07.2021	01.07.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Chlorpyrifos	Pyristar (ADAMA)	W 7092		28.05.2021	Semences d'haricots traitées à l'étranger.
<i>Beauveria bassiana</i>	Naturalis-L (Intrachem Bio)	W 5515		25.09.2020	Substitué par Naturalis-L (Andermatt) W 7316
Cyperméthrine	Cypermethrin (Omya)	W 4774		31.10.2020	
	Cypermethrin S (Schneider)	W 4976		31.10.2020	Substitué par Cypermethrin S (Schneider) W 4491-1
Diméthoate	Perfekthion (Syngenta)	W 2329		31.10.2020	
Indoxacarbe	Steward (DuPont, Stähler)	W 5955		21.08.2020	Stähler a substitué ce produit par Steward (FMC) W 7305
Méthiocarbe (Mercapto-diméthur)	Mesurol flüssig (Bayer)	W 6421	15.08.2020	30.09.2020	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Méthomyl	Lannate 25 WP (DuPont) Lannate 25 WP (Leu+Gygax) Methomyl 25 WP (Omya)	W 1752 W 1752-1 W 1752-2	01.07.2021	01.07.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Pymetrozine	Plenum WG (Syngenta)	W 6001	01.07.2021	01.07.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Spirodiclofène	Envidor (Bayer)	W 6155	01.07.2021	01.07.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Tébufénozide	Mimic (Omya)	W 5009		10.07.2021	
Thiaméthoxame	Actara (Syngenta) Flagship (Syngenta) Cruiser 600 FS (Syngenta)	W 6192 W 6192-1 W 6457	01.07.2021	01.07.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Fongicides					
<i>Ampelomyces quisqualis</i>	AQ 10 (Intrachem)	W 6118		31.10.2020	
Cuivre	Cuprofix (Syngenta) Cupromaag (Syngenta)	W 1250 W 1250-1		31.10.2020	

Fongicides (suite)					
Matière active	Produit	Numéro W	Délai de vente	Délai d'utilisation	Remarques
Folpet + cuivre	Cuprosan U-DG (Syngenta)	W 4815		31.10.2020	
Fosétyl-aluminium	Alial (Stähler)	W 6755		31.10.2020	
Iprodione	Iprodion 500 (Schneider)	W 5763		31.10.2020	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
	Pluteus Rex (Renovita)	W 5763-1			
	Proton (Leu+Gygax)	W 5763-2			
	Rovral SC (Omya)	W 7171		16.10.2020	
Mancozèbe	Mancozeb 75 WG (Racroc/Schneider)	W 5922		31.10.2020	Substitué par Mancozeb 75 WG (Schneider) W 7175
Mancozèbe + cymoxanil	Remiltine pépite (Syngenta)	W 4713		31.10.2020	
Propamocarbe hydrochloride	Propamocarbe Realchemie (Agro Seller Discount)	W 6511		31.10.2020	
	Plüssol A (Omya)	W 5927		30.09.2020	
Propamocarbe hydrochloride + fénamidon	Consento (Bayer)	W 6374	06.01.2021	06.01.2022	La substance active fénamidon a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
	Arkaban (Omya)	W 6374-2			
	Verita (Bayer)	W 6351			
	Verita (Omya)	W 6351-1			
Quinoxyfen	Legend (Omya)	W 4635	06.01.2021	06.01.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Thirame (TMTD)	Thiram 80 (Leu+Gygax)	W 4635	06.01.2021	06.01.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
	TMTD 98% Satec (Bayer)	W 6708			
Herbicides					
Chloridazone	Chloridazon DF (Stähler)	W 5039	06.01.2021	06.01.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
	Chloridazon DF (Sipcam)	W 5134			
	Pyramin DF (Leu+Gygax)	W 5163			
	Chloridazon 65 WG (Schneider)	W 6745			
	Jumper (Omya)	W 2937-1			
	Pyramin DF (BASF)	W 2937			
	Pyrazon (Leu+Gygax)	W 7001			
Diquat	Diquat (Omya)	W 1877		31.10.2020	
	Diquat Omya (Omya)	W 1266			
Diquat	Barala (Omya)	W 1076-3	01.07.2021	01.07.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
	Diquat (Schneider)	W 4948			
	Reglone (Syngenta)	W 1076			
	Reglone (Stähler)	W 1076-1			
	Reglone (Bayer)	W 1076-2			
	Reglone (Leu+Gygax)	W 1076-4			
	Rodeo (Leu+Gygax)	W 7174			

Herbicides (suite)					
Matière active	Produit	Numéro W	Délai de vente	Délai d'utilisation	Remarques
Ethofumésate + phenmédipham + desmédipham	Mentor Contact (Omya)	W 5425		31.10.2020	Substitué par Mentor Contact (Omya) W 7183-1 (dosage différent, charges différentes). Délai d'utilisation 01.07.2022, voir ci-dessous.
	Beetup Pro SC (Stähler)	W 6287	01.07.2021	01.07.2022	La substance active desmédipham a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
	Belvedere forte (Leu+Gygax)	W 6848			
	Sugaro Pro (Syngenta)	W 6287-1			
	Beta Team (United Phosphorus)	W 6949			
	Beta Team (Schneider)	W 6949-1			
	Beta-Trio (United Phosphorus)	W 7183			
Mentor Contact (Omya)	W 7183-1				
Betanal Expert (Bayer)	W 6145				
Ethofumésate+ phenmédipham + desmédipham + lénacile	Betanal Maxxpro (Bayer)	W 6692	01.07.2021	01.07.2022	La substance active desmédipham a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Fluroxypyr	Starane 180 (Stähler)	W 4711		31.10.2020	Substitué par Starane Max (Stähler) W 7202-1 (dosage différent, charges différentes)
Glufosinate	Basta 150 (BASF) Paloka (Omya)	W 7346 W 7122	06.01.2021	06.01.2022	La substance active a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Glyphosate	Roundup Evolution (Monsanto)	W 6543		31.10.2020	
Lénacile	Spark (Leu+Gygax)	W 6858		31.10.2020	Substitué par Spark (Leu+Gygax) W 7198 (charges différentes)
	Venzar (DuPont)	W 6218		21.08.2020	
	Venzar (Bayer)	W 6218-1		21.08.2020	Substitué par Venzar (Bayer) W 7306-1
Pendiméthaline	Stomp SC (Syngenta)	W 4628		31.10.2020	
	Pendimethalin Realchemie (Agro Seller Discount)	W 6500		31.10.2020	
	Pendimed (Médol) Pendimethalin 400 EC (Schneider)	W 5451 W 5451-1		31.10.2020	
	Sitradol SC (Stähler)	W 4623		31.08.2020	Substitué par Sitradol SC (Stähler), W 7204 (charges différentes, l'application split dans la culture de carottes n'est pas autorisée.)
Phenmedipham	Phenmedipham Realchemie (Agro Seller Discount)	W 6532		31.10.2020	
	Phenmedipham (Racroc)	W 4179		31.10.2020	Substitué par Phenmedipham EC (Schneider) W 6938-3 (charges différentes)

Herbicides (suite)					
Matière active	Produit	Numéro W	Délai de vente	Délai d'utilisation	Remarques
Phenmedipham + désmedipham	Betamix Duo Realchemie (Agro Seller Discount)	W 6537		31.10.2020	
	Betanal care (Bayer)	W 6827	01.07.2021	01.07.2022	La substance active desmedipham a été retirée de la liste des substances actives (annexe 1).
Pyridate	Lentagran (Leu+Gygax)	W 6855		31.10.2020	Substitué par Lentagran (Leu+Gygax) W 7231 (charges différentes)
Triflurosulfuron-méthyl	Debut (DuPont)	W 4985		14.08.2020	

Vous trouvez une liste des produits phytosanitaires retirés avec délais d'écoulement de stocks et d'utilisation sur <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>.

Sur la même page vous trouvez une liste de toutes les cultures pour lesquelles l'autorisation d'utiliser certains produits phytosanitaires a été retirée dans le cadre du « réexamen ciblé » (RC) en 2013 - 2019.

#### Impressum

Editeur : Agroscope  
Müller-Thurgau-Strasse 29  
8820 Wädenswil  
[www.agroscope.ch](http://www.agroscope.ch)

Rédaction: Brigitte Baur

Copyright: © Agroscope 2020

ISSN: 2296-7214

DOI: 10.34776/at346f



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF  
Agroscope



# Interkantonale Fachtagung Freilandgemüse

Mittwoch, 2. September 2020  
Strickhof, Winterthur-Wülflingen



## Programm

13.00 Uhr	Begrüssung/Grusswort, Mehrzweckhalle Ueli Voegeli, Direktor Strickhof
13.15 Uhr	Qualitätsaspekte bei Salat - Erfahrungen aus der Qualitätssicherung im Nacherntebereich Cees Verbree, Qualitätsmentor Allianz Ost Gemüse AG
13.30 Uhr	Torfreduzierte Jungpflanzen - Erfahrungen aus den Feldver- suchen bei Max Schwarz AG Heiner Gysi, Geschäftsführer Max Schwarz AG
13.45 Uhr	Erfahrungen mit reduzierter Bodenbearbeitung bei Gemüsekulturen INFORAMA Seeland / Reto Minder, Gemüseproduzent
14.00 Uhr	Erfahrungen in den Gemüsekulturen aus dem Projekt PFLOPF Suzanne Schnieper, Fachstelle Gemüse und Beeren, Liebegg Daniel Bachmann, Fachstelle Gemüse, Strickhof
14.15 Uhr	Erfahrungen mit Mulchpflanzungen aus den Versuchen des Arenenberg Philipp Trautzl, Fachstelle Gemüse- und Beerenbau, Arenenberg
14.30 Uhr	Pause Ausstellerfenster / Individuelle Besichtigung Salat- sortenversuch
15.00 Uhr	Besichtigung Posten, Versuchsflächen:
»	Posten 1 Intercropping/Nützlingsförderung in Weisskabis
»	Posten 2 Präsentation Spot Spray
»	Posten 3 Herbizidversuch in Karotten inklusive Einfluss auf die Qualität
»	Posten 4 Versuch Falscher Mehltau an Salat
»	Posten 5 Bekämpfungsversuch Weisse Fliege an Wirz
»	Posten 6 Bekämpfungsversuch Falscher Mehltau an Zwiebeln
»	Posten 7 Erdflöhbekämpfung an Chinakohl
»	Posten 8 Herbizidversuch in Zwiebeln
17.00 Uhr	Präsentation Plant Tape Roger Jampen, Jampen Landmaschinen AG
17.15 Uhr	Ausstellerfenster / Individuelle Besichtigung Salat- sortenversuch
17.45 Uhr	Feines vom Grill / Gemütliches Beisammensein

## Tagungsort

Strickhof  
Mehrzweckhalle  
Riedhofstrasse 62  
Winterthur-Wülflingen

[google maps](#)

## Tagungsbeitrag

kostenlos

## Anmeldung

bis am 19. August 2020 unter:  
[kurse.strickhof.ch](https://www.strickhof.ch)

## COVID-19

Programmänderungen bleiben  
wegen COVID-19 vorbehalten.  
Die Veranstaltung wird  
unter den zu diesem Zeitpunkt  
gültigen Hygienevorschriften  
durchgeführt.

Partner



Medienpartner



Hauptsponsoren



Sponsoren

